

Centre Pénitentiaire de Nancy-Maxéville	Service Parloir
Entrée de linge/...../2017
Nom	
Prénom	

(un seul dépôt par semaine)

Liste	Quantité autorisée	Quantité apportée	Liste	Quantité autorisée	Quantité apportée
Slip/caleçon	7		Bas de survêtement	3	
Chaussettes (paires)	7		Pull	2	
Teeshirt	5		Chemise	1	
Sweatshirt	2		Soutien-gorge ¹	5	
Serviette ²	2		Blouson (sauf cuir et doudoune rembourrée)	1 par trimestre	
Peignoir	1		Paire de chaussures	1 par trimestre	
Gant de toilette	4		Gants en laine (paire)	1 en hiver (par détenu)	
Mouchoirs	5		Bonnet	1 en hiver (par détenu)	
Torchon de vaisselle	2		Revue-livres	3	
Short - pantacourt	2		Cd-dvd	2 de chaque	
Pyjama	2		Tapis de prière	1	
Pantalon	2		Autres		
Haut de survêtement	3				

Pour toute autre rentrée une autorisation doit être demandée

Maison d'arrêt : pour les personnes qui n'ont pas de parloir le dépôt de linge est autorisé du mardi au vendredi à 8h15 ou 9h15 ou 13h30 ou 14h30, merci de bien respecter ces horaires. Le samedi à 8h15

Centre de Détention : pour les personnes qui n'ont pas de parloir le dépôt de linge est autorisé le samedi, dimanche et jours fériés à 8h30 ou 9h15 ou 13h45 ou 14h30.

¹ Soutien-gorge sans armature métallique

² La serviette ne doit pas dépasser 120 cm